

18 Sep 2026 -17:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2026

Assentiment à l'Accord portant amendement de l'Accord de sécurité OCCAR

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord portant amendement de l'Accord de sécurité OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement).

L'avant-projet ratifie l'Accord, fait à Paris le 13 novembre 2025, entre la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni portant amendement de l'Accord de sécurité OCCAR signé à Paris le 24 septembre 2004.

L'OCCAR est une organisation intergouvernementale qui facilite et gère les programmes de coopération en matière d'armement tout au long de leur cycle de vie. Afin de protéger les informations classifiées échangées, les États membres ont conclu l'Accord de sécurité OCCAR, qui permet un niveau généralement uniforme et élevé de protection des informations classifiées.

Afin de se conformer aux modifications législatives intervenues en France et au Royaume-Uni, un accord a désormais été conclu en vue de la modification de l'accord de sécurité OCCAR.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be